

Question présentée par le député :

M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 28 janvier 2010

Question écrite

Quel est le poids réel des taxes causales pesant sur les citoyens et les entreprises genevoises ?

Quand la fiscalité, singulièrement directe, est réduite par le vote du Souverain, les taxes causales (émoluments, taxes de remplacement, taxes de contribution¹) en prennent la relève, ne serait-ce que partiellement.

Les dites taxes causales sont une terre encore peu explorée par les politiciens, mais déjà habitée par les fiscalistes. Les trois échelons de la Confédération sont concernés. Leurs facettes sont multiples, mais leur inventaire est encore à faire, a fortiori, leur pondération. Compte tenu de la faiblesse des exigences pouvant concerner leur base légale, leur légalité n'est pas non plus sans poser problème.

Je prie donc votre Conseil de procéder à un recensement des taxes causales cantonales obérant les personnes physiques et morales, en veillant à préciser leur évolution depuis 1995 sous les angles de leurs coûts pour les publics-cibles et des dépenses qu'elles sont censées couvrir, leurs libellés exacts et leurs bases légales.

Ces informations permettront, une fois consolidées avec celles actuellement recherchées ou obtenues par des parlementaires d'autres cantons, une vue plus transparente du coût des collectivités publiques.

¹ Voir <http://www.infopme.ch/fr/articles/entreprise/fiscalite.htm>.